

MARS 2019



SOMMAIRE

4 La stratégie Région / Île-de-France Mobilités sur le développement du vélo

Bilan 2016-2018 : un réseau cyclable maillé et sécurisé en net développement

Une dynamique à poursuivre et à accélérer

18 + Annexes

CRÉDITS PHOTOS

 $\mathbf{1}^{\text{re}}$ de couverture : Marie Genel / Picturetank

Page 5 : Marie Genel / Picturetank Page 6 : Émile Loreaux / Picturetank Page 12 : Émile Loreaux / Picturetank Page 13 : Marie Genel / Picturetank Page 15 : Marie Genel / Picturetank Page 20 : site internet Altinnova

Page 21 : Communauté d'Agglomération

Paris-Saclay

Page 22 : Région Île-deFrance Page 23 : Marie Genel / Picturetank Objectif : 100 M€ investis d'ici 2021 pour atteindre 2 millions de déplacements par jour à bicyclette.

ans le cadre du Plan vélo adopté en mai 2017, la Région Île-de-France a décidé de changer de stratégie dans son soutien à la pratique du vélo. Investissements pour le stationnement, renforcement du réseau cyclable (notamment autour des gares) et résorption des coupures urbaines : la volonté régionale est de faire du vélo un mode de transport du quotidien.

Ce Plan répond ainsi à de multiples enjeux : enjeux de mobilité, mais aussi de qualité de l'air, de santé, ou économiques. Il a pour ambition de rendre plus efficace l'intervention régionale, en développant les déplacements à vélo par des actions coordonnées à l'échelle des territoires, traitant tous les leviers de la pratique cyclable, plutôt qu'en misant sur le « tout infrastructure » et la dispersion des crédits.

Le Plan prévoit d'octroyer, sous forme d'investissements, de subventions et d'appels à projets, 100 M€¹ d'ici 2021 pour atteindre 2 millions de déplacements par jour à bicyclette, soit un triplement par rapport à la pratique observée en 2010.

¹ À titre de comparaison, la Plan vélo national lancé par l'Etat en septembre 2018 prévoit un fonds de 350 M€ sur 7 ans, soit 50 M€/an, pour la France entière...

LA STRATÉGIE RÉGION / ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Le Plan vélo régional manifeste une nouvelle ambition en s'appuyant sur les initiatives des territoires pour apporter une réponse concrète et globale aux usagers et les faire basculer vers un usage massif du vélo comme mode de transport du quotidien.

La Région se dote ainsi des moyens pour atteindre un triplement du volume de déplacements à vélo à horizon 2021 par rapport à 2010 en privilégiant l'intermodalité et le rabattement vers les gares, les déplacements domiciletravail ainsi que la pratique scolaire et des étudiants.

En outre, et c'est également l'un des apports du nouveau Plan vélo, les actions de la Région et d'Île-de-France Mobilités (IDFM) sont désormais mises en œuvre de manière complémentaire et coordonnée afin de développer un ensemble cohérent de services aux cyclistes. IDFM développe déjà le stationnement sécurisé en gares et stations (Véligo) dans un objectif d'intermodalité, et mettra en place à partir de septembre 2019 le plus grand système de location longue durée de vélos à assistance électrique au monde (Véligo Location) avec le soutien de la Région. C'est cette articulation des dispositifs qui fait sens pour répondre aux besoins des cyclistes franciliens et accélérer la pratique.

1 • UN DISPOSITIF D'INTERVENTION METTANT L'ACCENT **SUR LA COHÉRENCE TERRITORIALE**

Afin de confirmer le rôle d'intégrateur de la Région dans le développement du vélo, le niveau d'aide est désormais hiérarchisé en fonction de l'engagement du porteur de projet dans une véritable stratégie territoriale de développement de la pratique cyclable. L'intervention régionale cible en priorité les collectivités mettant en œuvre un document stratégique territorial (intégrant une réflexion globale sur le maillage, les services et la promotion du vélo) et se déclinant en un plan opérationnel à court terme, dont l'élaboration peut également être subventionnée.



Dans ce cadre, les actions suivantes peuvent être financées par la Région, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable : services à destination des cyclistes, aménagements, stationnement, jalonnement, suivi et évaluation des réalisations.

L'objectif est de faire émerger des politiques cyclables complètes, afin de construire un véritable système favorable à la pratique du vélo, et de s'appuyer sur l'ensemble des leviers permettant de développer son usage.



2 • ENGAGER UN PROGRAMME DE STATIONNEMENT VÉLO AMBITIEUX

Le manque de places de stationnement étant l'un des principaux freins à la pratique du vélo, la Région accompagne la mise en œuvre de plans de développement du stationnement sur l'ensemble des espaces publics (et notamment au niveau des pôles prioritaires que sont les stations de transports en commun, arrêts de car, aires de covoiturage, polarités urbaines, équipements...) et dans les lycées.

Ces stationnements doivent répondre à l'ensemble des besoins et donc être programmés dans le cadre du document stratégique territorial.

La Région inscrit son action en complément du plan de déploiement des parkings à vélo Véligo Station près des gares, portés par Île-de-France Mobilités. En 2018, plus de 7 200 places Véligo Station ont été déployées dans la région, au plus proche des gares et des stations de métro, pour favoriser l'utilisation du vélo lors des trajets entre la gare et le domicile en complément des 1 200 places financées par la Région auprès des collectivités. Par ailleurs, en 2019, la Région prévoit déjà de financer plus de 5 500 nouvelles places, dont 1 500 en consignes sécurisées dans le cadre de l'appel à projets « Vélo du quotidien » (voir page 15) auxquelles devraient s'ajouter 3 000 places Véligo subventionnées par Île-de-France Mobilités.

Entre 2016 et 2019 : 17 000 places supplémentaires de stationnement



Par ailleurs, d'ici 2024, la Ville de Paris, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités prévoient de déployer 7 000 places supplémentaires sur le territoire de la capitale. Ces nouvelles places seront créées en priorité en périphérie de la ville, à proximité des grandes gares parisiennes et des principales stations de métro et RER, ou encore le long du tramway T3.

Île-de-France Mobilités teste également avec la SNCF des équipements de plus petite capacité, plus modulables, facilement déplaçables et autonomes en énergie. Ces espaces Véligo Station de petite taille (entre 8 et 18 places contre 30 minimum pour les abris standards) seront déployés dans 9 gares d'Île-de-France, avec l'accord des collectivités locales concernées. Le coût de réalisation de ces 85 nouvelles places est estimé à 300 000€ par Île-de-France Mobilités.

3 • DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES SERVICES AUX CYCLISTES

Les actions de la Région et d'Île-de-France Mobilités sont mises en œuvre de manière complémentaire et coordonnée afin de développer un ensemble cohérent de services aux cyclistes.

Ainsi, Île-de-France Mobilités (IDFM) développe un calculateur d'itinéraire cyclable intégré à Via Navigo. IDFM va également développer, avec l'aide de la Région, la location longue durée de vélos à assistance électrique. Dès septembre 2019, 10 000 vélos à assistance électrique (VAE) seront progressivement proposés à la location pour répondre aux besoins du quotidien de l'ensemble des usagers franciliens, notamment hors zone dense.



10 000 vélos à assistance électrique proposés à la location en septembre 2019.

La Région soutient pour sa part les projets d'investissement réalisés par des collectivités et associations pour déployer de nouveaux services et équipements collectifs, tels que : des équipements en faveur des VAE, des ateliers de réparation, des vélo-écoles, ou encore des services véloen gare (sous forme de « maisons du vélo » par exemple) ou en entreprise (dans le cadre des plans de mobilité d'entreprises).

Le vélo à assistance électrique fait partie des modes de déplacement efficaces et écologiques pour les trajets courts d'une dizaine de kilomètres en remplacement de la voiture, et ce quelles que soient la condition physique du cycliste et la topologie du trajet. Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France ont donc décidé de mettre en place un nouveau service public de location longue durée de vélos à assistance électrique, Véligo Location. Ce service vise à permettre à l'ensemble des Franciliens de découvrir l'usage du vélo à assistance électrique pour leurs déplacements du quotidien. À terme, jusqu'à 20 000 vélos pourront être disponibles à la location de longue durée dans toute l'Île-de-France.

Île-de-France Mobilités a désigné le groupement La Poste / Transdev / Velogik / Cyclez qui créent la société Fluow pour la mise en place et l'exploitation de ce nouveau service public pour un investissement de 61,7 à 111 M€, en fonction du nombre de vélos mis à disposition.

Véligo Location sera le plus large service de location de longue durée de vélos

Véligo Location

Abonnement de 40 € / mois dont 50% remboursé par l'employeur.

à assistance électrique proposé dans le monde.

Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France et Fluow proposeront aux Franciliens de louer un vélo à assistance électrique pour une durée de 6 mois. En assurant ce turn-over, jusqu'à 190 000 Franciliens pourront profiter de ce service sur les 6 ans du contrat.

L'offre comprendra la mise à disposition, l'entretien et la réparation du vélo. Plus de 200 points de commercialisation seront déployés à travers toute l'Île-de-France en s'appuyant sur les agences du groupe La Poste, les relais du groupe Transdev, ainsi que sur un réseau d'au moins 50 vélocistes pour la remise des vélos aux usagers et l'entretien. Pour son lancement, le service mettra à disposition un parc de 10 000 vélos. Ce parc pourra atteindre 20 000 vélos en fonction du succès du service. 500 vélos cargos - vélo à assistance électrique trois-roues permettant de transporter des enfants par exemple - pourront être également être mis à la location par la suite.



4 • PROMOUVOIR LE CHOIX DU VÉLO

La Région se mobilise pour promouvoir l'usage du vélo auprès des usagers et des territoires. Une aide financière est proposée pour mettre en place des dispositifs de suivi/évaluation, en lien avec les associations qui réalisent déjà un travail de terrain et développent des outils collaboratifs.

Le soutien à la réalisation de comptages sur les aménagements cyclables et le stationnement vélo permet de suivre l'impact des aménagements réalisés et des politiques engagées, mais également de valoriser et d'améliorer la pertinence des choix d'aménagements mis en œuvre.

Enfin, la Région se doit d'être exemplaire. Elle favorise l'usage du vélo pour ses agents dans le cadre du déménagement de ses services à Saint-Ouen et de son Plan de déplacement. Elle sera également la première Région à mettre en place une indemnité kilométrique vélo pour ses agents durant une période expérimentale en 2019.

BILAN 2016-2018: UN RÉSEAU CYCLABLE MAILLÉ ET SÉCURISÉ EN NET DÉVELOPPEMENT

De 2016 à 2018, 46,5 M€ ont été investis par la Région en faveur du vélo, dont 6,5 M€ au titre du nouveau Plan vélo. Au vu de la montée en puissance de cette politique, le budget annuel régional, en augmentation de 15% en 2019, atteint désormais 20,8 M€ et traduit cette ambition renouvelée sur le vélo, tout en tenant compte des capacités techniques et financières des maîtres d'ouvrage des projets pressentis pour être financés par la Région.

En effet, le rythme s'accélère puisqu'en mars 2019, ce sont plus de 13 M€ de subventions qui devraient être votés au titre du nouveau Plan vélo, signe d'une véritable adhésion de la part des collectivités franciliennes.

Ces financements viennent s'ajouter aux 4,5 M€ investis par Île-de-France Mobilités pour la réalisation des places Véligo entre 2016 et 2018.

De 2016 à mars 2019, la Région et Île-de France Mobilités ont investi 64 M€ en faveur du vélo en Île-de-France.

Parmi les 141 opérations soutenues par la Région en 3 ans, une grande majorité (80%) concerne le développement de l'infrastructure cyclable : développement d'un maillage d'itinéraires cohérents, résorption des principales coupures, généralisation des zones 30... et 20% visent davantage à favoriser l'usage de ces itinéraires, à travers des actions portant sur le développement d'une signalétique adaptée, de services, ou encore la création de dispositifs de stationnement.

Tous les territoires sont concernés par ces aides, tant en petite couronne qu'en grande couronne (à titre d'exemple, les collectivités du Val-de-Marne ont bénéficié de plus de 11 M€ d'aides régionales, celles des Yvelines de 6,5 M€ et Paris de 10,6 M€ d'aides sur la période).

1 • UN RÉSEAU CYCLABLE PLUS MAILLÉ ET SÉCURISÉ **EN FORT DÉVELOPPEMENT**

Avec l'adoption du Plan vélo régional, c'est toute l'Île-de-France qui avance dans le développement d'aménagements en faveur du vélo.

Après une année 2017 de transition entre ancien et nouveau dispositif de soutien régional, il ressort que les territoires se sont fortement mobilisés pour muscler et structurer leur intervention en faveur du vélo.

C'est d'abord le réseau cyclable qui en bénéficie. Un réseau francilien plus étendu, mais aussi plus sécurisé et maillé qui se développe aujourd'hui. Alors que la Région avait soutenu la création de 35 km d'aménagements en 2016, 50 km de pistes et bandes cyclables ont été subventionnés en 2018 (dont plus de la moitié dans le cadre du nouveau Plan vélo), auxquels s'ajoutent près de 240 km de zones « partagées » entre voiture et vélo (zones 30, zones de rencontre...), plus favorables au vélo et à la marche.

À ce développement de linéaires cyclables, s'ajoutent 4 projets de résorption de coupures urbaines par la création d'ouvrages dédiés ou l'adaptation d'ouvrages existants, supposant des investissements conséquents, également soutenus par la Région : 2 en 2016 et 2 en 2018.

Et pour 2019, ce sont déjà près de 43 km de nouveaux aménagements qui devraient être financés dès le mois de mars.

Entre 2016 et 2019 : 591KM comprenant 178 km de pistes et de bandes cyclables et 413 km de zones «partagées».

> Total d'aménagements en site propre soutenus par la Région

Total « zones partagées » (zones 30...) soutenues par la Région

2016	35 KM	7 KM
2017	50 KM	155 KM
2018	50 KM	237 KM
2019 MARS	43 KM	12 KM
TOTAL	178 KM	413 KM

591 KM

Véligo Station

10 200 places Véligo dans plus de 150 gares dès fin 2019, qui viennent s'ajouter aux 6 700 places financées par la Région dans les communes d'Île-de-France.

2 • STATIONNEMENT VÉLO

Depuis 3 ans, la Région soutient de plus en plus de nouveaux stationnements vélo : en 2018, elle a accompagné la création de près de 1 200 nouvelles places de stationnement, alors qu'IDFM soutenait en complément la livraison de places Véligo Station en petite et grande couronne.

Véligo Station offre aujourd'hui des espaces de stationnement vélo au plus près des gares et des stations de métro dans l'ensemble de la région. Plus de 7 200 places déjà créées dans 141 gares et stations et 3 000 nouvelles places disponibles sur 40 gares supplémentaires équipées d'ici fin 2019. Par ailleurs, IDFM s'est engagée à créer 7 000 places à Paris en périphérie au niveau du T3 et à proximité des principales gares. Sur les places existantes, près de 4 500 sont des places en espaces fermés et sécurisés, accessibles grâce au passe Navigo via un abonnement annuel de 20€. Elle viendront s'ajouter aux 5 500 places financées par la Région.



Véligo Station

3 • SERVICES AUX CYCLISTES

Dans le cadre de son nouveau Plan vélo, la Région a souhaité intervenir sur tous les leviers permettant de favoriser la pratique du vélo. 3 associations ont ainsi été soutenues pour le développement de services aux cyclistes à Paris, Meaux (77) et Cergy (95).

Il s'agit, dans ces 3 cas, de développer une offre globale à destination des cyclistes : réparation ou auto-réparation, location, marquage contre le vol, apprentissage du vélo, etc.

L'appel à projets « Vélo du quotidien » semble par ailleurs avoir accéléré le développement de ce type d'initiatives en faisant émerger ou en valorisant des dynamiques multipartenariales autour des services : sur les 13 projets retenus, 12 intègrent des services aux cyclistes et 21 subventions seront proposées au vote de la Commission permanente du Conseil régional de mars 2019.



UNE DYNAMIQUE À POURSUIVRE ET À ACCÉLÉRER

1 • POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ITINÉRAIRES VIA LES SUBVENTIONS « PLAN VÉLO »

Fin 2018, soit à peine plus d'un an après son lancement, le Plan vélo régional a déjà permis de financer les projets de 19 collectivités engagées dans des documents stratégiques cyclables déclinés en plans d'actions triennaux. En effet, la Région soutient désormais en priorité les projets des collectivités disposant de plans d'action triennaux afin de mettre en place progressivement de véritables continuités cyclables.

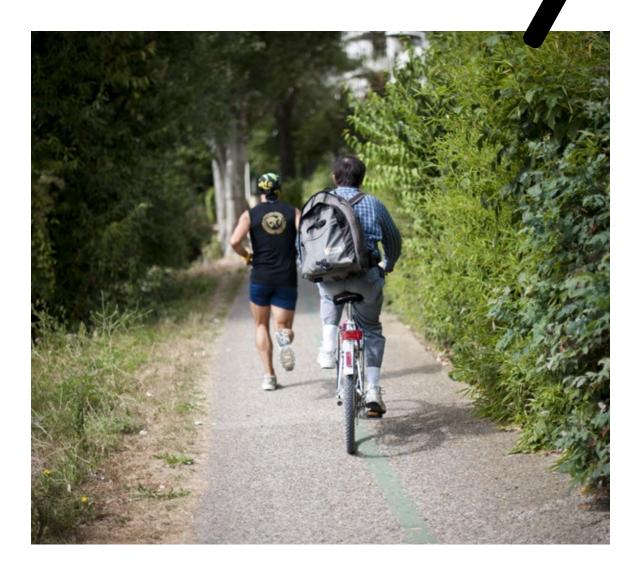
Les collectivités soutenues en 2018 seront donc également accompagnées en 2019 et en 2020 : ce sont ainsi 6 subventions pour un montant de plus de 3,1 M€ qui seront proposées dès la Commission permanente du Conseil régional de mars 2019 pour continuer à soutenir la démarche des collectivités ayant déjà amorcé la mise en œuvre de leur document stratégique en 2018.

Le nouveau Plan vélo a également permis de soutenir, en 2018, 11 collectivités pour la réalisation de leur document stratégique, dont 9 n'ont pas encore sollicité de subventions pour sa mise en œuvre. La Région pourra accompagner en 2019 ces futures réalisations.

Il sera également proposé, lors de la Commission permanente de mars, le vote de 6 subventions pour des projets cyclables portés par des collectivités s'inscrivant pour la première fois dans le Plan vélo régional, ainsi que 3 subventions pour la réalisation de nouveaux documents stratégiques cyclables.

Le dispositif de soutien aux projets cyclables poursuit donc sa montée en puissance, avec au total presque 5,5 M€ de subventions qui seront proposés à la Commission permanente de mars. Ils permettront de réaliser plus de 31 km d'aménagements cyclables en site propre (pistes, bandes, etc.) et plus de 12 km d'aménagements pour apaiser la circulation.

Le budget régional pour le vélo est passé de 18 M€ en 2018 à 20.8 M€ en 2019 (+15%), signe de l'engagement de la Région qui répond présente face à la mobilisation croissante des territoires.



2 • MOBILISER LES TERRITOIRES PAR L'APPEL À PROJETS

Un an après l'adoption de son Plan vélo en 2017, la Région a publié, en mai 2018, le premier appel à projets régional « Vélo du quotidien », visant à mobiliser les territoires à enjeux pour le développement et la promotion de la pratique cyclable.

Cet appel à projets a rencontré un vif succès, puisqu'en l'espace de quelques semaines, plus de 30 dossiers ont été déposés par des territoires situés dans toute l'Île-de-France. Sur les 17 candidatures retenues à l'issue de cette première phase de sélection, 13 projets finalisés ont été finalement reçus par la Région avant la clôture de la seconde phase de finalisation des dossiers, le 28 décembre 2018.

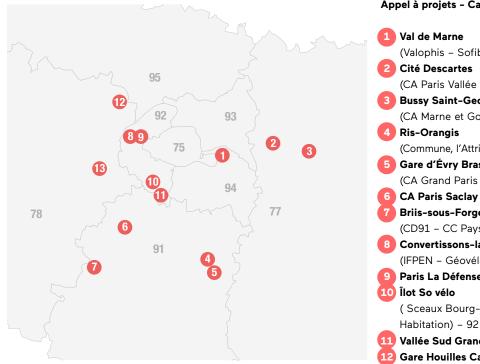
Après la première phase de présélections, tous les porteurs de projets ont été réunis au siège de la Région à Saint-Ouen, afin de faire dialoguer les projets entre eux pour les enrichir. Puis, durant toute la phase d'approfondissement, les candidats ont été accompagnés par la Région, qui a animé des phases de discussion et des réunions de travail jusqu'à la remise du dossier finalisé.

3 • UNE DIVERSITÉ DE PROJETS

Les dossiers reçus sont répartis sur l'ensemble de l'Île-de-France, témoignant d'une mobilisation des tous les territoires qui composent l'agglomération francilienne, à la fois très urbains et périurbains :

- 5 dossiers en petite couronne (92 94)
- 8 dossiers en grande couronne (77 91 78)

Les projets sont très variés et complets, grâce à la mise en place de partenariats locaux autour de l'enjeu de la pratique cyclable.



Appel à projets - Candidatures finales

- - (Valophis Sofibus CD94) 94
- Cité Descartes
 - (CA Paris Vallée de la Marne EPAmarne M2IE) 77
- **Bussy Saint-Georges**
 - (CA Marne et Gondoire EPAmarne) 77
 - (Commune, l'Attribut de Draveil, Quai des Voix, Benoît Carrouée) 91
- Gare d'Évry Bras de Fer
 - (CA Grand Paris Sud) 91
- 6 CA Paris Saclay 91
- Briis-sous-Forges
 - (CD91 CC Pays de Limours) 91
- Convertissons-la-mobilité des Franciliens
 - (IFPEN Géovélo K-Ryole Galanck) 92
- Paris La Défense 92
 - (Sceaux Bourg-la-Reine Habitat HDS Habitat France
- 11 Vallée Sud Grand Paris 92
- 12 Gare Houilles Carrières-sur-Seine
 - (CA Saint-Germain BDS Le Triporteur) 78
- Versailles Grand Parc 78

Plusieurs typologies se distinguent :

- 4 projets visant à mettre en place des « maisons du vélo » à proximité d'une gare. Plusieurs types de services pourront y être proposés: réparation, location, information, etc;
- 4 projets visant à déployer des dispositifs de stationnement cyclable sécurisés à proximité des zones d'emploi ou d'habitation ;
- 1 projet de déploiement d'un système de vélos à assistance électrique en libre-service;
- 1 projet d'expérimentation de solutions logicielles et matérielles visant à augmenter l'usage du vélo, notamment en développant des outils numériques (applications smartphone);
- 3 projets visant à favoriser l'usage du vélo par le déploiement de points de service (stations de gonflage / réparation) et d'autres types de services, ainsi que par la réalisation d'aménagements cyclables.

L'aspect multipartenarial des projets déposés amène la Région à soutenir un grand nombre de porteurs de projets via l'attribution de 28 subventions à des structures diverses :

- 11 collectivités
- 6 entreprises
- 4 bailleurs sociaux
- 3 associations
- 3 établissements publics

	PARTENAIRES DU PROJET	DESCRIPTIF DU PROJET
1	Département du Val-de-Marne / Valophis (bailleur social) et Sofibus (gestionnaire de zones d'activité)	Développement de l'usage du vélo pour lever les freins à l'emploi dans le Val-de-Marne : mise en place de stationnement cyclable sécurisé dans plusieurs zones d'emploi et d'habitation et aménagement d'itinéraires de liaison.
2	Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne / Établissement Public d'aménagement EPAmarne / Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE)	Développement du vélo sur la Cité Descartes à Marne-la-Vallée : mise en place de services aux cyclistes, aménagement d'itinéraires cyclables.
3	Syndicat des Transports de Marne- la-Vallée (secteurs 3 et 4) / Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire / Etablissement public d'aménagement EPAMARNE	Mise en place d'une antenne de la maison des mobilités consacrée au vélo en gare de Bussy-Saint-Georges, et aménagement d'itinéraires cyclables.
4	Commune de Ris-Orangis / Associations L'Attribut de Draveil et Quai des Voix / Benoit Carrouée (auto-entrepreneur)	Mise en place d'une maison du vélo et de services aux cyclistes, aménagement de places de stationnement cyclable en ville, aménagement d'itinéraires cyclables.
5	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud	Mise en place d'un Pôle multiservices vélo en gare d'Évry - Bras de Fer.
6	Communauté d'agglomération Paris Saclay	Déploiement d'un système de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service pour desservir le plateau de Saclay.
7	Département de l'Essonne / Communauté de Communes du Pays de Limours	Développement de l'usage du vélo pour accéder à la gare autoroutière de Briis-sous-Forges : aménagement de deux voies vertes pour accéder à la gare, développement du stationnement et des services aux cyclistes à proximité de la gare.
8	Établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) / IFPEN (organisme public de recherche) / sociétés Géovélo, K-Ryole et Galanck	Développement de deux applications permettant d'inciter les salariés de La Défense à utiliser le vélo, mise en place d'un service de remorques électriques pour remplacer les véhicules utilitaires, déploiement d'équipements de sécurité innovants pour les cyclistes.
9	Paris La Défense	Développement de l'usage du vélo sur le quartier d'affaires de La Défense : mise en place de stationnement cyclable (sécurisé et non sécurisé), de services aux cyclistes, de signalisation directionnelle et création d'une piste cyclable.
10	Commune de Sceaux / organismes HLM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, Hauts-de-Seine Habitat et France Habitation	Projet « llot So Vélo » : mise en œuvre d'une démarche novatrice pour la création d'une offre complète de stationnements sécurisés et de services en partenariat avec les bailleurs sociaux.
11	Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris	Déploiement expérimental de consignes de stationnement cyclable sécurisé autour de la RD 906 dans les Hauts-de-Seine.
12	Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine / association Le Triporteur	Mise en place d'une maison du vélo en gare de Houilles – Carrières-sur-Seine.
13	Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	Mise en place de services vélo et d'actions de communication autour d'Inovel Parc à Vélizy–Villacoublay.

ANNEXE 1

FOCUS SUR 3 DOSSIERS EMBLÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS VÉLO

1 • DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO POUR LEVER LES FREINS À L'EMPLOI DANS LE VAL-DE-MARNE :

Le Département du Val-de-Marne a proposé un projet en partenariat avec Valophis (bailleur social) et Sofibus (gestionnaire de zones d'activités) pour promouvoir le vélo du quotidien. L'objectif est de créer les conditions favorables à l'utilisation du vélo entre zones résidentielles et zones d'emploi.

Dans ce but, le Département porte des actions relatives à l'aménagement d'itinéraires cyclables, tandis que Valophis et Sofibus mettent en place des dispositifs de stationnement cyclable sécurisés.

Les actions du Département sont les suivantes :

- mise en place d'un jalonnement entre les zones d'habitat et les zones d'emploi proposées (Port de Bonneuil, ZAE des Petits Carreaux)
- réalisation d'un aménagement cyclable sur la RD 101. L'opération concerne la rue Pierre Sémard et l'avenue Jean Monnet à Bonneuilsur-Marne et Limeil-Brévannes (RD 101) entre le giratoire de la rue Albert Garry et la RD 1/Carrefour de l'Ecole Normale. Cette section de la RD 101 est inscrite au SDIC comme itinéraire prioritaire. Le principe est d'aménager une voie verte d'une largeur de 4 m minimum sur tout le linéaire concerné (hors franchissement ferré)
- traitement de points durs hors RD 101
- réalisation de comptages permettant de tirer un bilan de l'opération.

Sofibus mettra en place un abri-vélos sécurisé sur la ZAE des « Petits Carreaux ». Il est ainsi prévu la création d'un local vélos sécurisé

sur les espaces extérieurs. Il a été retenu un mobilier de type Cigogne d'Altinova, dont l'adaptabilité permet, en fonction de l'usage, de doubler la capacité en hauteur (racks sur vérins hydrauliques), voire d'y raccorder un deuxième module.

Dans un premier temps, 10 places seront proposées dans l'abri.

Valophis Habitat mettra en place des abris vélos sécurisés pour ses locataires, soit en installant des équipements individuels ou collectifs sur les espaces extérieurs des résidences, soit en réaménageant des locaux vélos existants.

5 résidences ont été retenues aux alentours du Port de Bonneuil et de la ZAE des Petits Carreaux : Marronniers, Boullereaux, Temps Durables, Marius Dantz et Henri Janin. Elles sont situées sur les communes de Champigny-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Nogent-sur-Marne et Valenton.





2 • DÉPLOIEMENT D'UN SERVICE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE POUR LA DESSERTE DU PLATEAU **DE SACLAY**

Le plateau de Saclay présente des besoins de mobilité spécifiques. La liaison entre le plateau et la vallée où se trouve le RER apparaît particulièrement adaptée au développement du vélo à assistance électrique pour se déplacer rapidement et confortablement sur des distances peu importantes mais qui demandent, aujourd'hui, beaucoup d'efforts.

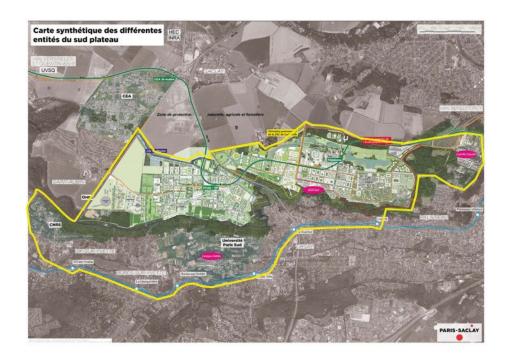
De même, le week-end ou en soirée, la fréquence des bus est modulée et disposer d'un vélo « électrique » permet de se déplacer très facilement sur le plateau.

C'est donc fort logiquement que la CPS a été retenue dans l'appel à projets pour la mise en œuvre d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sur son territoire en partenariat avec l'EPAPS, l'université Paris-Saclay et les entreprises et autres établissements d'enseignement (UPS, POLVI, « new uni »).

La CPS assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, elle a défini son besoin : parc et caractéristiques techniques des vélos, stations physiques ou virtuelles, modes de gestion, budget et financement.

L'EPAPS et l'université Paris-Saclay, qui assurent quant à eux le lien avec les usagers, sollicitent les entreprises, et les impliquent dans le projet pour prendre en compte les attentes des salariés, étudiants et habitants. Cette démarche est en outre totalement cohérente avec le plan de déplacements du campus Paris-Sud, également financé par la Région Île-de-France.

Enfin, ce territoire souhaite fournir un seul outil pour l'ensemble des questions de mobilité de celles et ceux qui s'y rendent. Le système de location de vélos à assistance électrique prendra donc place au sein de la plate-forme « MovelnSaclay » qui permettra de trouver ces vélos, stationner de manière simple et demain d'avoir, sur une même application, toutes les informations utiles sur le plateau.



3 • PROJET « CONVERTISSONS LA MOBILITÉ DES FRANCILIENS **VERS LE VÉLO » PAR L'IFP ÉNERGIES NOUVELLES**

L'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) coordonne les politiques cyclables du territoire afin de développer les aménagements, résorber les coupures et lever les freins à la pratique du vélo. Ce territoire compte plus de 560 000 salariés et étudiants qui représentent un levier puissant pour faire basculer le territoire vers le vélo du quotidien. À cet effet, le consortium POLD - IFPEN - Géovélo -K-Ryole - Galanck s'est formé pour apporter une offre complète de services afin d'inciter à l'utilisation du vélo dans le cadre du travail.

Cette offre s'articule autour de 3 axes : incitation dans le cadre des plans de mobilité, sécurité et logistique. Le projet cible des pôles économiques représentatifs (ZA les Guillerets, Campus universitaire, centreville de Rueil) afin d'expérimenter et d'évaluer les solutions logicielles et matérielles qui visent à augmenter la part d'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens des salariés, pour qu'elles puissent être déployées plus largement ensuite. Concrètement le projet est composé de :

- 2 applications (Plan de Déplacement Mobilité et Géovélo entreprises) permettant d'inciter les salariés à utiliser le vélo et de faciliter la gestion administrative et technique pour l'entreprise;
- d'un service de remorques électriques pour remplacer les véhicules utilitaires légers par un système de cyclo-logistique ;
- d'éléments de sécurité comportant un équipement de protection individuel innovant et d'un système d'analyse des zones dangereuses.



FOCUS SUR LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO À PARIS

10,6 M€ investis par la Région pour développer les zones 30 et les aménagements cyclables dans Paris.

L'objectif de la Région et d'Île-de-France Mobilités est de rendre la vie de l'ensemble des Franciliens plus agréable grâce à de nouvelles solutions pour leurs déplacements. Ainsi, rien qu'à Paris, la Région a investi 10,6 M€ pour accélérer le plan de généralisation des zones 30 dans de nombreux arrondissements et financer des aménagements cyclables, comme par exemple rue de Turbigo, rue Lecourbe ou encore quai d'Austerlitz. Afin de permettre aux voyageurs de stationner facilement leurs vélos à proximité des gares, les espaces Véligo continuent de se développer en Île-de-France et à Paris.

Avec 3 premiers espaces Véligo à Paris (Gare de l'Est, Rosa Parks, Montparnasse), ce sont 193 places mises à disposition pour stationner les vélos en toute sécurité à proximité des gares ou des stations de métro.



1 • BILAN 2016-2018

Entre 2016 et 2018, 8,7M€ ont été investis par la Région pour soutenir le vélo dans Paris (dont presque 6,8 M€ en 2018).

La généralisation des mesures d'apaisement de la circulation (zones 30, zones de rencontre), dont la Région a soutenu les 3 années du programme triennal (2016-2017-2018), permettra d'améliorer la circulation des modes actifs (piétons et vélos) sur 347 km de voirie!

En 3 ans, la Région a soutenu la réalisation de plus de 23 km d'aménagements cyclables, dont une grande partie sur les itinéraires structurants.

2 • PERSPECTIVES EN 2019

Il sera proposé à la Commission permanente régionale de voter en mars 2019 plus de 1,8 M€ pour poursuivre la mise en œuvre des itinéraires cyclables à Paris et permettre d'achever de véritables continuités.

Un soutien sera notamment proposé à plusieurs opérations participant à la mise en place d'un véritable itinéraire structurant Est-Ouest le long de la Seine par l'aménagement d'une piste cyclable :

- Quais Saint-Michel et des Grands Augustins
- Quai Anatole-France
- Quai d'Orsay
- Quai Saint-Bernard
- Quai Branly

3 • STATIONNEMENT

Enfin, IDFM s'est engagée à créer 7 000 places à Paris en périphérie le long du tramway T3 et à proximité des principales stations.

